

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 4 avril 2023, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 28 mars 2023

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **16** - votants **19**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHARPIOT François - CHIAPPONI Marina - COURT Sylvie - DEJY Guillaume - DU PONTAVICE Quentin - FEUILLASSIER Stéphanie - FEUTRIER Lucie - HAUBERT IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : /

Pouvoirs de : FIORONI Stéphane à BELLEVILLE Patricia
GARCIN Aurélien à MOULIN Dominique
GRANDGAUD Sélim-Thomas à BERARD Maxime

Secrétaire de séance : Maxime BERARD

**OBJET : FINANCE – BUDGET GENERAL – DECISION
MODIFICATIVE N°1**

N°20230404-01

Rapporteur : Mme Le Maire

Synthèse et exposé des motifs

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du budget primitif, à des ajustements comptables.

Elles prévoient, autorisent, réajustent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du budget.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits en section d'investissement, **sans augmentation des crédits disponibles**, selon les tableaux ci-dessous :

Dans ce premier tableau sont listés de simples changements d'imputations pour les opérations suivantes :

- Opération n°191 OPAH (Subvention façades et toitures) imputée dans le budget à l'article 2313 ; il convient de modifier cette imputation pour inscrire cette dépense à l'article 20422.
- Opération n° 191 OPAH (Subvention opération solaire bois) imputée dans le budget à l'article 2313 ; il convient de modifier l'imputation et l'intitulé de l'opération pour l'inscrire en opération OPNI à l'article 20422.

N° article	Libellé	Montant Dépenses
Opération n° 191 OPAH		
D 2313	Subvention façades toitures - Mauvaise imputation budgétaire	- 10 000 €
D 20422	Subvention façades toitures	+ 10 000 €
Opération n° 191 OPAH		
D 2313	Subvention opération solaire bois - Mauvaise imputation budgétaire	- 1 500 €
Opération OPNI		
D 20422	Subvention opération solaire bois	+ 1 500 €

Dans ce second tableau sont listées les dépenses non prévues au budget et qui seront donc imputées à l'article 2315, investissements futurs (dépenses imprévues) :

- La somme de 8 948.50€ correspondant au solde des travaux de construction de réseaux débutés en 2020 « coordination rue de la Combe ». Le courrier adressé par le SyMEnergie05 à la commune et portant sur les restes à réalisés en dépenses et qui devait permettre une inscription de cette somme au budget primitif de 2023 nous est parvenu le 6 mars 2023. Cette somme n'a donc pas été prévue lors du vote du budget. Il convient de l'inscrire à l'article D 2041582 en déduisant cette somme de l'article 2315 (investissements futurs : dépenses imprévues).
- La somme de 26 136.25€ correspondant à des travaux effectués en 2022 (à régler en 2023) par le Syndicat Intercommunal Guil Durance d'Eclairage Public (SIGDEP). L'avis des sommes à payer nous est parvenu après le vote du budget 2023, cette somme n'a donc pas été prévue lors du vote du budget, il convient de l'inscrire à l'article D 2041582 en déduisant cette somme de l'article 2315 (investissements futurs : dépenses imprévues).

A noter que la somme inscrite lors du vote du budget 2023 s'agissant des investissements futurs était de 36 307,92€, le solde à ce jour s'élève donc à 1 223,17€.

Opération n° 205 Investissement futurs (Dépenses imprévues)		
D 2315	Investissement futurs	- 8 948,50 €
D 2315	Investissement futurs	- 26 136.25€
Opération OPNI		
D 2041582	SYME 05 : Solde travaux de construction de réseaux – Programme 2020 « Coordination rue de la Combe »	+ 8 948.50 €
Opération 74		
D2041582	SIGDEP : Cotisation d'investissement 2023 sur travaux 2022	+ 26 136.25€
TOTAL		0

CONSIDERANT que ces virements n'affectent pas l'équilibre général du budget et correspondent à des mouvements d'ajustements des crédits ouverts au budget primitif 2023, nécessaires au regard des projets en cours ;

VU les inscriptions budgétaires du budget prévisionnel général approuvé le 13 février 2023 par les membres du conseil municipal ;

VU l'avis du bureau municipal du 27 mars 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget général de la commune dans les termes énoncés ci-dessous :

N° article	Libellé	Montant Dépenses
Opération n° 191 OPAH		
D 2313	Subvention façades toitures - Mauvaise imputation budgétaire	- 10 000 €
D 20422	Subvention façades toitures	+ 10 000 €
Opération n° 191 OPAH		
D 2313	Subvention opération solaire bois - Mauvaise imputation budgétaire	- 1 500 €
Opération OPNI		
D 20422	Subvention opération solaire bois	+ 1 500 €
Opération n° 205 Investissement futurs (Dépenses imprévues)		
D 2315	Investissement futurs	- 8 948,50 €
D 2315	Investissement futurs	- 26 136,25€
Opération OPNI		
D 2041582	SYME 05 : Solde travaux de construction de réseaux – Programme 2020 « Coordination rue de la Combe »	+ 8 948,50 €
Opération 74		
D2041582	SIGDEP : Cotisation d'investissement 2023 sur travaux 2022	+ 26 136,25€
TOTAL		0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 4 avril 2023,
Le Maire, Christine PORTEVIN

